

Éducation, formation, jeunesse

Le *Rapport mondial sur le développement humain 2003*, élaboré par le Pnud, livre un constat accablant pour bon nombre de nos pays membres : « Dans les régions en développement cent quinze millions d'enfants ne fréquentent pas l'école primaire et les niveaux de scolarisation sont cruellement faibles en Afrique subsaharienne (59 %). Une fois inscrit, un enfant sur trois seulement achèvera sa scolarité dans le primaire. » En outre, en Afrique subsaharienne deux adultes sur cinq sont analphabètes.

Cela fait pourtant de nombreuses années que les pays membres de la Francophonie ont pris conscience à la fois de l'importance cruciale de l'éducation dans les processus de développement et de la dégradation continue de la situation dans ce domaine, sous les effets conjugués de la pression démographique, des crises structurelles et des conflits. Ainsi, dès 1989, lors de leur Sommet de Dakar, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie avaient-ils décidé de réagir en décidant de conférer un caractère prioritaire à la question de l'éducation : « L'éducation et la formation constituent un domaine stratégique d'intervention, à la fois pour la préservation et la diffusion, tant de la langue française que des langues et cultures nationales, pour la consolidation de la communauté francophone, en favorisant l'adhésion de la jeunesse à ses objectifs, pour la réalisation du développement économique des nations. » Plus récemment, le Sommet de Moncton (1999) avait élargi cette perspective en soulignant l'urgence de la prise en compte des préoccupations de la jeunesse dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques globales de développement.

Mais, près de quinze ans après Dakar, à la lumière des données mises en exergue par le rapport du Pnud, force est pourtant de constater que, conférence après conférence, la communauté francophone n'a toujours pas su trouver la voie d'une amélioration dans ce secteur clé de l'éducation. La faiblesse des moyens mobilisés sans doute, mais aussi le manque d'engagement des États dans une stratégie claire sur une question aussi cruciale, posent aujourd'hui la question de ce que peut faire la Francophonie, et, par voie de conséquence, du rôle qu'elle souhaite assigner à l'Agence.

À ce stade, la présente programmation ne peut que tenir compte de cette interrogation et des urgences constatées : poursuivant la concentration de ses actions sur un nombre limité d'objectifs, l'Agence n'interviendra que sur les domaines qu'elle estime être conformes à sa vocation et à son savoir-faire et compatibles avec le niveau de moyens qu'elle a pu jusqu'ici mobiliser.

En matière d'éducation de base, il s'agira essentiellement d'apporter un appui aux États dans l'élaboration de leurs politiques nationales et dans

le renforcement de leurs capacités dans le domaine de formation des formateurs. Une attention particulière sera prêtée à l'éducation des filles dans l'ensemble des projets de l'Agence relatifs à l'éducation de base. Il s'agira, dans ce secteur reconnu prioritaire par le Forum de Dakar, de veiller à ce que l'appui apporté par l'Agence contribue efficacement à l'atteinte de l'objectif de parité garçons/filles attendu pour 2005.

En matière de formation professionnelle et technique, où chacun se plaît à reconnaître l'intérêt de la contribution apportée ces dernières années par l'Agence à la prise en compte par les États de l'importance socio-économique de ce secteur, il s'agira de soutenir le partenariat engagé entre les États sur une base régionale et de renforcer le vivier de compétences qui s'est constitué.

En matière d'enseignement du français, les récents États généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone (Libreville, 2003) ont souligné la nécessité d'une refondation de ce secteur qui constitue un verrou dans la modernisation de la plupart des systèmes éducatifs. Sur la base de cette première rencontre, l'Agence entend poursuivre le travail d'état des lieux de l'enseignement du français dans l'ensemble des contextes divers de la Francophonie, de manière à pouvoir aider les pays concernés à identifier toutes les mesures d'adaptation nécessaires.

On soulignera, enfin, le rang de priorité que, depuis le Sommet de Moncton, l'Agence accorde aux questions de jeunesse, à travers à la fois une approche transversale et la conception de programmes spécifiques.

3.1. Éducation de base

Enjeux

Le bilan du développement de l'éducation dans la plupart des pays du Sud membres de la Francophonie est décevant et les constats sont sombres : nombre insuffisant d'établissements et d'infrastructures, défaillances de la maintenance et absence d'équipements, maîtres souvent sous-qualifiés et sous-payés. En outre, au regard des normes internationales, la durée de la scolarisation, comme son taux, est des plus faibles. Le nombre des enfants non scolarisés est en augmentation. L'analphabétisme sévit dans la population adulte et touche de manière encore plus dramatique les petites filles et les femmes. À défaut d'un progrès important, cinquante-cinq millions d'enfants africains n'auront pas accès à l'école primaire en 2015, et cela particulièrement en Afrique francophone. Le dernier rapport du comité de suivi du Forum de Dakar prévoit que, à l'échéance de 2015, vingt pays africains n'auront pas atteint l'objectif commun de l'éducation pour tous.

Tous les États sont invités à définir des plans d'action nationaux de l'éducation pour tous ou à renforcer ceux qui existent déjà selon des processus transparents et démocratiques, associant l'ensemble des acteurs. Des plans d'action traduisant budgétairement la volonté politique d'atteindre ces objectifs au plus tard en 2015, en mobilisant de nouvelles ressources financières, devront être élaborés. Ces plans d'action devront clairement donner la priorité à l'éducation des filles. Le Forum de Dakar a cependant rappelé que le coût de la réalisation du Plan d'action est de l'ordre de 8 milliards de dollars US supplémentaires par année.

Le constat aujourd'hui est que, contrairement aux prévisions, très peu de pays d'Afrique subsaharienne ont élaboré ou finalisé ces plans d'action. Par ailleurs, un rapport émanant du Breda fait apparaître que « sept sur les vingt pays francophones d'Afrique subsaharienne susceptibles de bénéficier de l'appui de l'Agence ne disposent pas encore d'une ébauche de plan d'action national pour l'éducation pour tous, et que les treize pays restants, qui disposent d'une version plus ou moins avancée, auraient besoin d'un appui technique en vue de la mise en cohérence effective de ces plans avec les objectifs de l'éducation pour tous et les différents cadres stratégiques macro-économiques ».

Lors de la 50^e session de la Confémen (Ouagadougou, novembre 2002) et des États généraux sur l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone (Libreville, mars 2003), les ministres membres de cette institution ont établi les priorités qui doivent guider les interventions en matière d'éducation de base. Ils ont souligné que l'Afrique a besoin d'une langue française forte et puissante, condition nécessaire à la santé des systèmes éducatifs. Mais le français n'est pas isolé, il se vit avec des langues nationales partenaires. Il appartient donc à chaque État de déterminer les mécanismes de l'intégration de ces langues au sein du système éducatif dont l'efficacité dépend également de la mise en œuvre d'un ensemble de conditions, comme l'harmonisation des programmes africains, la formation des formateurs, la formulation ainsi que la mise en œuvre de politiques nationales du livre et de la lecture.

Cette dernière problématique (évoquée également dans le chantier 1) occupe une place centrale dans les réflexions menées sur l'éducation. L'enjeu, pour les systèmes éducatifs des pays du Sud, est en effet de mettre en place un dispositif leur permettant de s'approvisionner durablement en manuels scolaires. Au préalable, ces pays doivent avoir la maîtrise globale des mécanismes de conception, de production et de diffusion de livres. Or, dans le contexte actuel de mondialisation marqué par la libre entreprise et la concurrence, il est important d'assurer le développement de ce secteur dans des conditions compatibles avec les contraintes du marché. Il revient par conséquent aux pouvoirs publics d'adopter des mesures favorables à l'éclosion d'une industrie du livre aussi compétitive que possible.

Stratégie

Face à ces enjeux, les missions de l'Agence sont claires et dictées par l'âme même de Niamey : il s'agira d'appuyer la formulation des politiques éducatives voulues par les États et, en fonction des priorités retenues et des moyens disponibles, leur mise en œuvre. Selon les secteurs d'intervention et les moyens disponibles, ces missions se déclineront à travers les modes d'intervention suivants : la concertation, l'information et la formation.

Dans cet ordre d'idées, le biennium 2004-2005 sera d'abord consacré à la réalisation de l'échéancier de Jomtien et du Forum de Dakar, à savoir l'appui à l'élaboration des plans nationaux. A cet effet de nouvelles ressources devront être recherchées et mobilisées pour le financement des interventions qui découleront des plans nationaux (par exemple : information sur les programmes internationaux existants et formation des négociateurs nationaux auprès de ces organisations).

Plus concrètement, la stratégie devrait se décliner en activités nouvelles et en infléchissement de la plupart des activités anciennes dans le sens d'une plus grande efficacité.

Des activités nouvelles, conçues par l'Agence en réponse aux recommandations formulées par les ministres de l'Éducation à la 50^e session de la Conférence tenue à Ouagadougou et aux États généraux de l'enseignement du français de Libreville, doivent être mises en place, notamment l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques éducatives prenant en compte les langues nationales et l'articulation de l'enseignement de ces langues avec celui du français ainsi que la formation de spécialistes de la planification de l'éducation, de statisticiens et d'économistes de l'éducation, dans le cadre d'un accord avec l'IIPE, la Banque mondiale et la Banque islamique de développement.

Une inflexion nouvelle est à donner aux activités anciennes :

- une politique proactive incitant les États membres à réaliser leur plan d'éducation pour tous ;
- un accent particulier mis sur l'éducation des filles et la contribution à l'atteinte de l'objectif de parité garçons/filles visé par le Forum de Dakar ;
- le renforcement des actions de formation des formateurs du personnel de l'éducation en exercice, à distance ou en « présentiel » ;

- un appui aux concertations francophones et aux réunions internationales sur l'éducation.

Au titre du soutien à la production locale de manuels scolaires, l'Agence entend continuer à privilégier le développement par étapes de divers chaînons constitutifs d'une industrie du livre, dans un nombre limité de pays (Cameroun, Guinée et Congo en 2000-2001 ; Guinée, Congo, Bénin et Niger en 2002-2003 ; Bénin, Niger et République démocratique du Congo en 2004-2005). Les expériences pilotes qui y seront menées porteront sur une concertation autour de la politique du livre impliquant le gouvernement, les professionnels du livre et les autres bailleurs de fonds intervenant dans l'édition scolaire, avec l'ambition de développer une synergie entre les acteurs et de devenir par ce biais le catalyseur d'une véritable industrie du livre dans ces pays.

3.1.1. Appui à la conception des politiques nationales d'éducation

Budget annuel : 1 780 000 euros

Contexte

Dans le domaine de l'éducation de base, les défis à relever sont considérables au regard des objectifs fixés par le Forum mondial sur l'éducation pour tous. Le Cadre d'action de Dakar engage la communauté internationale à s'assurer que l'accès à une éducation de base de qualité sera réalisé et maintenu d'ici à 2015. Dans ce contexte, le plan d'action de l'éducation pour tous poursuit des objectifs spécifiques qui s'inscrivent dans une stratégie globale de réduction de la pauvreté.

Cette tâche appelle la mise en œuvre de partenariats associant les gouvernements et la société civile avec d'autres partenaires, au niveau national, régional et international, afin d'atteindre et de soutenir une éducation de qualité pour tous, le plus tôt possible avant l'année 2015.

Objectifs

- Appuyer la formulation des politiques éducatives conçues par les États et les gouvernements membres dans le domaine de l'éducation de base, en privilégiant l'appui à l'élaboration et au lancement de plans nationaux d'éducation pour tous ;
- soutenir les mesures et les programmes visant à atteindre la parité garçons/filles dans l'éducation et inclure cet objectif de parité dans l'ensemble des activités menées par l'Agence ;
- soutenir les initiatives favorisant un examen critique des contenus curriculaires, de manière à les expurger des références sexistes ;
- soutenir les politiques de renforcement des capacités et des compétences nationales dans le sens de l'amélioration des capacités décisionnelles et institutionnelles des États et des gouvernements dans le domaine de la planification et de l'évaluation de l'éducation ;
- encourager les États et les gouvernements membres à organiser des concertations régionales sur les questions liées à l'éducation de base et les

appuyer dans la préparation des grandes réunions internationales consacrées à l'éducation ;

- apporter un appui d'urgence aux systèmes éducatifs des pays qui sortent d'une situation de conflit.

Description

Des analyses récentes ont montré que, dans un grand nombre de pays d'Afrique subsaharienne, la scolarisation progresse à un rythme qui ne permettra pas d'atteindre l'éducation primaire universelle en 2015. Il en serait de même pour l'objectif de parité filles/garçons, fixé par le Forum de Dakar pour la fin de l'année 2005. En vue de l'amélioration de la scolarisation, du niveau de qualification des enseignants, de la qualité des programmes scolaires et de l'évaluation des apprentissages, il s'agira concrètement :

- d'opter pour une stratégie de rapprochement, de contact et d'action sur le terrain afin d'identifier les besoins essentiels ;
- de mobiliser des équipes d'experts formés aux techniques d'élaboration de politiques éducatives ;
- de mobiliser les ressources, les capacités et les énergies permettant de contribuer concrètement à une augmentation substantielle du taux de scolarisation des filles ainsi qu'à une prise en compte réelle de la problématique du genre en éducation de base ;
- de collaborer avec les spécialistes de l'éducation de la société civile et d'autres partenaires susceptibles de contribuer à l'élaboration des plans nationaux d'éducation pour tous, en privilégiant les initiatives visant l'efficacité interne des systèmes éducatifs ;
- d'organiser des sessions de formation aux techniques modernes de gestion des systèmes éducatifs à l'intention des personnels de l'éducation ;
- d'assurer une coordination permanente pour faire le point des avancées et identifier des activités d'appui à la mobilisation des ressources et à la mise en œuvre des plans ;
- de contribuer à l'amélioration de la planification, du financement et de la gestion de l'éducation en renforçant les capacités des ministères de l'Éducation au niveau de la planification et de l'administration des ressources ;
- d'apporter un appui technique au renforcement des capacités à l'analyse et à la formulation des politiques pour les pays qui sortent d'une situation de conflit.

3.1.2. Appui aux politiques de formation dans les systèmes éducatifs

Budget annuel : 1 300 000 euros

Contexte

Il ne peut y avoir de développement de systèmes éducatifs sans prise en compte préalable d'une réflexion sur l'ingénierie de la formation. À toutes les étapes de cette réflexion (études préalables, conception, planification et mise en œuvre), les

responsables de la formation doivent maîtriser l'ingénierie de la formation afin que leur contribution puisse aboutir à une amélioration du rendement et de la qualité des systèmes dont ils sont les acteurs principaux. De même, certaines problématiques prioritaires, comme celle du genre, doivent trouver leur place à tous les niveaux de la formation, de la planification à la mise en œuvre.

Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, les conditions de travail des enseignants en termes de gestion et de soutien professionnel sont défavorables. Leur motivation et leur performance sont en conséquence amoindries. Cette situation a des répercussions négatives sur la qualité de l'enseignement de base.

Objectifs

- Contribuer à la formation des spécialistes requis pour appuyer la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques de formation ;
- favoriser le développement des capacités des personnels de l'éducation chargés de la gestion et du pilotage de la formation, ainsi que des capacités en ingénierie pédagogique des formateurs et formateurs de formateurs en vue d'améliorer la qualité et le rendement des systèmes éducatifs ;
- mobiliser, organiser et valoriser l'expertise francophone en sciences de l'éducation et rendre fonctionnel un cadre visant à l'adoption d'un langage commun en la matière ;
- renforcer les politiques de formation des cadres féminins de l'éducation et de formatrices ;
- inclure dans les programmes de formation la sensibilisation à la problématique du genre et à la nécessité d'éradiquer les stéréotypes et les comportements sexistes.

Description

Il s'agit tout d'abord de développer les capacités en ingénierie pédagogique des différents intervenants dans les dispositifs de formation (concepteurs de programmes, rédacteurs de manuels, évaluateurs...) grâce à des séminaires de formation visant les personnes ressources des systèmes éducatifs d'Afrique subsaharienne francophone et de l'océan Indien et à la faveur de la mobilisation des compétences acquises dans le cadre du pôle multilatéral d'experts francophones en sciences de l'éducation.

En outre, les acquis des précédents biennium, dans le cadre du même programme de renforcement des compétences, seront démultipliés à l'échelle nationale afin que l'ensemble des systèmes éducatifs des pays concernés soit irrigué par les approches et les pratiques novatrices ainsi diffusées à l'intérieur de chaque système comme entre les différents systèmes du fait de l'acquisition et de l'adoption, par l'ensemble des acteurs ayant bénéficié de cette formation, d'un langage commun et de références partagées. L'un des fondements de ce langage commun et de ces références partagées sera la problématique du genre et de la parité filles/garçons et la lutte contre les stéréotypes sexistes.

3.1.3. Appui à la production de manuels scolaires

Budget annuel : 680 000 euros

Contexte

Le livre demeure un véhicule important de la culture et de la connaissance. Mais la pénurie de livres, leur coût élevé et leur inaccessibilité dans les pays du Sud, particulièrement en Afrique francophone, représentent un handicap à l'acquisition des connaissances, phénomène particulièrement sensible au niveau de l'éducation de base. Ce phénomène reste aujourd'hui le souci majeur des États et des gouvernements africains francophones du sud du Sahara. Car les projets de développement de l'éducation, jusque-là menés par les partenaires au développement, n'ont pas encore atteint les résultats escomptés. Dans un grand nombre d'écoles africaines, il arrive encore que des enfants en fin de cycle primaire se présentent aux examens sans avoir eu un seul livre entre les mains. C'est pour cette raison que l'Agence, afin de mieux coller aux préoccupations des États, mène depuis quelques années un programme de soutien à l'édition, orienté vers une démarche proactive qui consiste à appuyer l'élaboration de politiques nationales du livre et à favoriser l'émergence d'un secteur pérenne de l'édition dans ces pays du Sud. Les interventions de l'Agence, qui visent le renforcement des capacités éditoriales nationales, sont menées dans un nombre limité de pays. Cette démarche proactive, expérimentée au cours du biennium 2000-2001, puis reconduite en 2002-2003, sera maintenue et renforcée.

Objectifs

Le projet vise le renforcement et la mobilisation des ressources dans les pays du Sud afin d'assurer durablement la disponibilité en manuels adaptés aux méthodes et aux programmes scolaires, aux contextes socioculturels et aux pouvoirs d'achat des populations. Il poursuit les objectifs suivants :

- appuyer les États et les gouvernements dans la conception et la mise en œuvre d'une politique du livre, garante d'un approvisionnement efficace en manuels ;
- contribuer au renforcement des capacités éditoriales nationales et/ou régionales d'élaboration et de distribution des manuels par l'accompagnement des professionnels du Sud afin qu'ils puissent répondre aux besoins en livres scolaires dans leurs pays ;
- favoriser la concertation entre les États et les bailleurs de fonds pour une harmonisation des interventions en faveur du livre scolaire ;
- appuyer l'édition de manuels respectueux de l'approche du genre et des contenus innovants relatifs à l'éducation familiale, à la santé, à la démocratie et aux droits de l'Homme.

Description

Il s'agit d'appuyer financièrement et techniquement des projets de renforcement des capacités éditoriales dans les pays cibles. Les opérations à mener consistent à soutenir la production locale et la distribution de manuels scolaires accrédités par les

pays bénéficiaires, la formation des formateurs à leur utilisation et la mise en place de mécanismes de réapprovisionnement dynamiques, c'est-à-dire des systèmes de recouvrement capables d'assurer la fourniture des manuels sans nouveaux appels de fonds. Les bénéficiaires de ces actions sont :

- le Congo et la Guinée, qui ont été admis à ce programme depuis 1998-1999 et dont les réalisations sont suffisamment conséquentes pour autoriser un désengagement de l'Agence à la fin de 2004 ;
- le Bénin et le Niger, où seront poursuivies les actions de production des manuels entreprises au cours du biennium 2002-2003 ;
- enfin, la République démocratique du Congo où les activités démarrent en janvier 2004.

Suivant une approche expérimentée depuis deux biennium et qui s'est avérée concluante, les activités à conduire dans le cadre du projet porteront essentiellement sur un appui à une large consultation sur la problématique du livre, consultation qui conduira à la définition et à l'élaboration d'une politique nationale du livre, et, dans un second temps, à l'appui aux professionnels locaux pour un renforcement de leurs capacités éditoriales : ateliers de conception, édition, impression, diffusion, formation. Il s'agira surtout de renforcer les maillons existants dans les pays, dans la perspective d'une régionalisation de la production éditoriale. Les partenaires de l'Agence dans la conduite de ce projet seront les États bénéficiaires et les bailleurs de fonds intervenant dans le secteur de l'éducation.

3.2. Formation professionnelle et technique

Enjeux

La croissance démographique des pays en développement et l'exode massif de leurs populations vers les grands centres urbains accentuent la faiblesse des systèmes éducatifs et mettent en évidence l'échec des politiques d'un certain nombre d'États en matière d'emploi et d'insertion socio-économique de ces populations, en particulier les jeunes.

Secteur spécifique des systèmes d'éducation et de formation, la formation professionnelle et technique, ouverte sur le monde du travail et de l'emploi, constitue un élément de réponse à ces déséquilibres qui affectent le développement économique et social des pays en développement. Mais l'efficacité de la formation professionnelle et technique se mesure d'abord à sa capacité à servir l'environnement local, terme prioritaire d'un développement durable. Elle doit fonder sa légitimité sur la qualité de son lien étroit avec le développement socio-économique de la société qui lui sert de mesure et de norme. Elle doit aussi répondre aux contraintes de la « nouvelle économie », issue de la mondialisation, où se profilent de nouveaux enjeux. En effet, la délocalisation de la production de biens manufacturés dans les pays en développement est génératrice d'emplois qualifiés et peut contribuer à l'émergence économique de ces pays. On sait d'autre part que, à moyen et à long terme, les économies développées manqueront de main-d'œuvre, tant pour corriger le vieillissement inéluctable de leurs populations que pour soutenir la croissance économique nécessaire au maintien des avantages sociaux acquis. Il

s'agit par conséquent de rendre les pays en développement aptes à s'inscrire dans ce nouveau paysage de l'économie mondiale.

Dans cet ordre d'idées, les Assises de Bamako, tenues en mai 1998, ont mis en exergue l'impérieuse nécessité pour les pays de la communauté francophone de recentrer leurs systèmes éducatifs sur l'adéquation formation/emploi, sur l'insertion des jeunes dans la vie sociale et professionnelle et sur l'accompagnement du développement économique endogène des pays. Intégrée à l'éducation de base, la formation professionnelle et technique doit donc s'ouvrir sur l'économie et sur le monde du travail et de l'emploi en prenant en compte les besoins des acteurs économiques, tant du secteur formel que du secteur informel. Elle doit aussi répondre aux besoins de formation des jeunes en milieu rural et en milieu urbain. Cette orientation implique une rénovation des modes de gestion, par la mise en place de partenariats articulés autour de la redéfinition du rôle de l'État et de tous les acteurs intervenant dans ce secteur. La dynamique partenariale repose sur la volonté partagée d'atteindre un objectif commun, en même temps que sur le respect équilibré des compétences réciproques. Elle nécessite l'implication conjointe des pouvoirs publics, des acteurs économiques, des opérateurs de formation, de la société civile et des partenaires au développement.

Stratégie

Prenant en compte les conclusions des Assises de Bamako (mai 1998), et aussi celles du II^e Congrès de l'Unesco pour la formation tout au long de la vie, tenu à Séoul en avril 1999, l'Agence s'est engagée, depuis trois ans, dans un programme d'appui au développement des politiques nationales de formation professionnelle et technique. Le programme, qui s'est déployé région par région, concerne l'ensemble des pays de la Francophonie et vise à accompagner les initiatives des États dans la conception et la mise en œuvre de leurs politiques nationales, notamment dans les domaines suivants :

- la revalorisation de la formation professionnelle et technique ;
- l'adaptation de l'offre de formation au contexte socio-économique et au marché de l'emploi ;
- le développement et la mise en œuvre de programmes fondés sur les compétences ;
- l'émergence et le développement de systèmes de formation continue ;
- l'autonomie des établissements de formation.

Pour mettre en œuvre ce programme, l'Agence a élaboré une stratégie fondée sur la concertation et l'échange. Cette stratégie comprend deux composantes :

- à échelle régionale, un dispositif de partenariat inter-États dans chacune des six régions de la Francophonie ;
- à échelle multilatérale francophone, un projet de développement de l'ingénierie de système de formation professionnelle et technique.

Le programme est clairement orienté vers l'appui au développement des politiques nationales de formation professionnelle et technique. Outre les conclusions de Bamako et de Séoul, il prend en compte les conclusions des États généraux de

l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone, tenus à Libreville en mars 2003, relatives à la place du français dans l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Enfin, il intègre, au profit du développement de la formation professionnelle et technique, les enseignements de la table ronde préparatoire au Symposium sur l'accès aux financements internationaux, que l'Agence a organisée en septembre 2003.

3.2.1. Dispositifs régionaux de partenariat inter-États

Budget annuel : 840 000 euros

Contexte

Le bilan du rendement des systèmes éducatifs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est connu. Depuis une quinzaine d'années, la situation d'échec des anciens systèmes de formation n'a fait que s'aggraver dans de nombreux pays. Cette situation s'explique :

- par la rigidité et le manque d'adaptation des dispositifs existants dans un monde mouvant et changeant ;
- par une stagnation du marché de l'emploi dans un contexte d'explosion démographique pour certains pays ;
- par une prise en compte insuffisante des réalités socio-économiques dans les systèmes d'éducation.

Face à cette situation, la formation professionnelle et technique doit être considérée comme un dispositif essentiel des systèmes d'éducation et de formation, orienté vers le développement économique et social. Pour asseoir l'efficacité de la formation professionnelle et technique, il est essentiel d'assurer son ancrage à l'éducation formelle et non formelle et de développer conjointement des systèmes de formation initiale et continue.

Le projet met en œuvre, à l'échelle régionale, certaines des actions internationales inscrites dans les conclusions des Assises francophones de la formation professionnelle et technique de Bamako :

- susciter et développer des structures et des mécanismes adaptés et souples de concertation politique, de coordination et d'échange d'informations et de documentation ;
- appuyer les stratégies nationales et régionales par des mises en réseau multifformes ;
- organiser des tables rondes pour le financement du développement de la formation professionnelle et technique.

Objectifs

Les dispositifs régionaux de partenariat inter-États ont pour objectif de développer des relations de partenariat continues et pérennes entre les acteurs nationaux des systèmes de formation professionnelle et technique des pays francophones. Centré

sur la mise en œuvre de politiques nationales de formation professionnelle et technique, ce projet doit permettre :

- l'identification et la valorisation des actions de renforcement des systèmes en cours dans chaque pays ;
- la définition des méthodes de transfert des expertises associées à ces renforcements ;
- la mise en commun et la diffusion, par Internet, des méthodes et des outils de réformes (orientations politiques et stratégies, gestion centrale du système, ingénierie pédagogique, mise en œuvre locale de la formation) ;
- l'identification, la valorisation et la mise en réseau d'experts et de centres ressources régionaux ;
- la recherche de financements diversifiés pour le déploiement d'une offre de formation adaptée à la demande.

Description

Il s'agit, région par région, d'accompagner des activités de partenariat inter-États sur des points clés de réforme des systèmes de formation, d'une part en privilégiant la recherche de méthodes de transfert des bonnes pratiques et des expertises endogènes, et d'autre part en utilisant les moyens de communication d'Internet.

Dans chaque pays, une équipe nationale, initiée par le ministre chargé de la Formation professionnelle, comprend le répondant national, trois experts ayant participé au séminaire de concertation et d'échange, des personnes ressources chargées de concourir aux activités de partenariat inter-États, des personnes ressources pour Internet (édition, animation), ainsi que des chargés de mission et des acteurs nationaux participant aux travaux des groupes de travail.

Chaque dispositif régional de partenariat est organisé en deux types de groupe :

- le groupe de liaison régional, formé par les répondants nationaux, qui assure la programmation et la mise en opération des activités de partenariat ;
- les groupes de travail comprenant les personnes ressources à compétence régionale qui concourent à la réalisation des activités de partenariat.

Pour chaque région, l'Agence met à disposition une équipe multilatérale d'experts qui assure le suivi et l'accompagnement du dispositif de partenariat (apports de méthodologie et d'ingénierie, animation et modération de groupe, évaluation).

3.2.2. Développement de l'ingénierie de système de formation professionnelle et technique

Budget annuel : 655 000 euros

Contexte

Compte tenu du rôle capital joué par la formation technique et professionnelle dans le développement durable et de la nécessité d'un suivi francophone souple et efficace, fédérateur des actions entreprises à l'échelle nationale et régionale, il

convient, outre l'installation à l'échelle régionale francophone d'un dispositif de partenariat inter-États, de développer à l'échelle internationale des outils pratiques permettant d'accroître et d'échanger l'expertise francophone dans le domaine de la formation professionnelle et technique.

Le projet met en œuvre, à l'échelle internationale francophone, certaines des actions internationales inscrites dans les conclusions des Assises francophones de la formation professionnelle et technique de Bamako :

- favoriser l'échange d'expertise en l'appuyant sur des partenariats internationaux, notamment sous forme d'échange de « boîtes à outils » constituées à partir des démarches, des méthodologies et des outils pédagogiques et d'apprentissage ;
- assurer le transfert d'ingénierie pour le développement et l'animation de sites Internet dédiés à la formation professionnelle et technique.

Pour réaliser les activités menées depuis trois ans dans ce domaine, l'Agence a constitué un groupe multilatéral d'experts francophones. Disposant désormais d'une bonne pratique de projets multiculturels, ces derniers se sont donné comme objectif d'établir un « cadre systémique de l'ingénierie de système de formation professionnelle » formalisé sous forme de cahiers.

Dans le même temps, en créant une base des savoirs francophones sur Internet, l'Agence a mis des outils collaboratifs à disposition des systèmes de formation professionnelle et technique francophones et leur a donné accès à une documentation commune.

Objectifs

S'appuyant sur ces acquis, le projet a pour objectifs :

- de valoriser et renforcer les capacités en ingénierie de système de formation professionnelle et technique ;
- de faciliter la mise en commun des méthodes et des outils de réforme (orientations politiques et stratégies, gestion centrale du système, ingénierie pédagogique, mise en œuvre locale de la formation) ;
- de constituer et d'animer un réseau d'échange des pratiques et des savoirs.

Description

Le projet de développement de l'ingénierie de système de formation professionnelle et technique se module sur deux niveaux correspondant à des éléments de contenus et de moyens.

Tout d'abord, la valorisation des expériences francophones dans ce domaine repose sur un travail préalable de formalisation qui sera effectué par les experts du groupe multilatéral francophone de la formation professionnelle et technique. Il s'agit concrètement de constituer des groupes de travail thématiques sur des points clés de l'ingénierie de système de formation professionnelle et technique. Les thèmes choisis répondent à des enjeux stratégiques validés par des commandes politiques.

Quatre thèmes de travail sont abordés dans un premier temps :

- le financement de la formation professionnelle et technique,
- le français dans la formation professionnelle et technique,
- la mise en œuvre locale de la formation,
- l'ingénierie pédagogique.

D'autre part, le déploiement du projet s'appuie sur les outils de collaboration et de documentation de la base des savoirs francophones, qui doivent être adaptés en fonction de l'évolution des dispositifs régionaux de partenariat inter-États et des besoins de communication sur le programme. Cela nécessite d'engager ou de poursuivre les actions suivantes :

- révision de l'architecture et des fonctionnalités des sites Internet *www.francophoniefpt.org* dédiés à la formation professionnelle et technique (plate-forme collaborative et documentaire) ;
- formation, dans les systèmes de formation professionnelle et technique, de personnes ressources à la gestion et à l'animation de sites Internet dédiés à la documentation et aux échanges ;
- création, développement et administration d'un site principal d'information générale sur le programme et d'accès aux sites régionaux ou thématiques ;
- accompagnement du développement et de l'administration autonomes des sites régionaux ;
- création, développement et administration autonome d'un site thématique sur l'ingénierie de système de formation professionnelle et technique.

3.3. Enseignement et apprentissage du français et des langues partenaires

Enjeux

L'enseignement et l'apprentissage du français constituent une priorité majeure de l'espace francophone ainsi que le mentionnaient très clairement les Plans d'action de Cotonou (juin 2001) et de Beyrouth (octobre 2002). La langue française est langue de partage, de transfert et d'appropriation des savoirs et des connaissances. Elle est aussi le véhicule de valeurs communes fondées sur le respect de la diversité des cultures et des langues.

Le droit d'accès à un enseignement et à un apprentissage de qualité est sans conteste un enjeu primordial et un véritable défi, compte tenu des situations actuelles des systèmes éducatifs. Les ministres de l'Éducation de l'Afrique subsaharienne réunis à Libreville lors de la tenue des États généraux de l'enseignement du français ont réaffirmé la nécessité d'« une langue française fonctionnelle, forte et puissante » et reconnu que « de sa bonne maîtrise dépendait la qualité de l'enseignement dans tous les États qui ont choisi cette langue comme partenaire de leur développement ».

Ils ont également affirmé la nécessité de prendre en compte les langues nationales dont l'usage et le développement ne doivent pas être séparés de tout effort d'amélioration des performances des élèves en français.

Vingt-neuf États membres sur cinquante et un ont choisi le français comme langue officielle. Vingt-deux se situent en Afrique subsaharienne. Le français y est le plus souvent la seule langue d'enseignement. Sa maîtrise par l'ensemble des élèves scolarisés représente un défi considérable pour les sociétés soucieuses de favoriser l'accès à l'éducation, l'égalité des chances et l'ouverture sur le monde. Cependant, nombre d'élèves sortent du monde scolaire sans en posséder une réelle maîtrise, obérant leurs chances de réussir une insertion sociale et professionnelle. La maîtrise du français et la qualité des enseignements dispensés dans cette langue constituent donc des enjeux fondamentaux aussi bien pour les systèmes éducatifs que pour les dispositifs de formation technique et professionnelle.

Stratégie

L'enseignement et l'apprentissage du français ne peuvent faire l'économie d'une réflexion soutenue sur les langues en contact, sur leur rôle et leur statut au sein des systèmes éducatifs. Les implications éducatives de la diversité culturelle et linguistique doivent faire l'objet de stratégies définies.

C'est pourquoi l'état des lieux de la situation de l'enseignement du français au sein des différentes régions, déjà réalisé pour l'Afrique subsaharienne francophone et qui a permis de dégager des orientations et des stratégies pour l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage du français, sera poursuivi en Europe centrale et orientale, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, dans l'océan Indien et les Caraïbes. La mobilisation de l'ensemble des acteurs et usagers (responsables politiques, responsables éducatifs, enseignants, société civile) autour de la situation du français permet d'élaborer des propositions pour le renforcement et le développement de la Francophonie.

Les stratégies retenues pour les pays de français langue officielle sont donc :

- des mécanismes de concertation, de coordination et d'échange d'information et de documentation mis en place au niveau régional dans le cadre du suivi des États généraux de l'enseignement du français ;
- l'appui aux politiques nationales (en articulation avec les plans nationaux définis dans le cadre du programme « Éducation de base ») ;
- le renforcement des capacités nationales et régionales.

Pour les autres pays membres, lorsque le français est matière enseignée et ne constitue pas la principale langue d'enseignement, le développement de pôles régionaux d'expertise et d'échanges à partir des centres régionaux francophones sera l'une des pièces maîtresses de l'intervention de l'Agence. Ces centres joueront aussi un rôle déterminant pour la réflexion sur les domaines particuliers de l'aménagement linguistique, le statut et le rôle du français comme vecteur de la communication internationale, comme outil et instrument au service de la coopération et des échanges artistiques et scientifiques.

Des projets d'envergure renforçant l'enseignement du français et l'enseignement en français, élaborés à la demande des États comme suite à la réforme et à la rénovation de leurs systèmes éducatifs, pourront également être mis en œuvre, en fonction des moyens disponibles. Ces actions visent à consolider durablement le rôle de la langue française et à aider les pays bénéficiaires dans leur réflexion et leurs

démarches pour améliorer la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement du français.

Par ailleurs, dans le souci d'appuyer les initiatives des États visant à prendre en compte les langues nationales dans leurs systèmes éducatifs, l'Agence fera procéder à un état des lieux des pratiques attestées, de manière à fonder ses interventions sur une vision claire des enjeux et des réalisations dans ce domaine.

3.3.1. Appui à l'enseignement du français dans les pays du Sud de français langue officielle

Budget annuel : 1 160 000 euros

Contexte

Le français est la langue d'enseignement des vingt-neuf États membres qui en ont fait le choix comme langue officielle. Parmi ces États, vingt-deux sont situés en Afrique subsaharienne. Mais le français n'est pas la seule langue en jeu. Les États généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone ont montré la nécessité de mieux réfléchir à la présence des langues en contact au sein des systèmes éducatifs afin de permettre un meilleur accueil et une meilleure scolarisation des jeunes élèves.

La situation actuelle de l'enseignement du français et des enseignements en français a aussi été longuement analysée, faisant apparaître comme préoccupation centrale la formation des formateurs et l'urgence de la rénovation des systèmes éducatifs pour l'accès de tous à une éducation de qualité. Des propositions innovantes sont attendues au niveau national et régional, créant ainsi une nouvelle dynamique au service des élèves et des enseignants.

Objectifs

- Renforcer la diffusion et la maîtrise de la langue française dans les pays où le français est langue officielle, en soutenant la réflexion sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement du français et de l'enseignement en français au sein des systèmes éducatifs ;
- soutenir la mise en place de dispositifs de formation continue des enseignants et des formateurs ;
- favoriser le développement de l'expertise régionale et le renforcement des capacités nationales.

Description

L'enseignement et l'apprentissage du français jouent un rôle déterminant pour la réussite scolaire dans les pays où le français est langue officielle. Cet enseignement constitue la clé de voûte des apprentissages et permet l'accès au savoir.

Les États généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone qui se sont tenus à Libreville, en mars 2003, ont clairement montré que

toute crise de l'éducation dans les pays de français langue officielle entraîne aussi une crise de l'enseignement du français. Il apparaît dès lors nécessaire d'améliorer les conditions d'accueil de l'enfant au sein du système scolaire en tenant compte de son milieu environnant et en s'appuyant sur les connaissances linguistiques et métalinguistiques qu'il possède, mais aussi de restructurer et de rénover la formation des enseignants de l'école de base. Aussi, en suivi des États généraux, l'Agence envisage de mettre progressivement en place des mécanismes de concertation, de coordination et d'échanges d'expériences, d'expertise et d'information au niveau régional. Elle entend aussi appuyer des actions spécifiques en ce qui concerne les curricula, la formation des maîtres et les outils didactiques, en veillant à la cohérence de ces interventions avec l'appui accordé par ailleurs à l'élaboration des plans nationaux pour l'éducation.

3.3.2. Appui à l'enseignement du français dans les autres pays membres

Budget annuel : 745 000 euros

Contexte

Les ministères de l'Éducation des pays membres sont conscients de la nécessité d'avoir au sein de leur système éducatif un enseignement du français et/ou un enseignement en français de qualité qui permettent de maintenir et de renforcer la diversité linguistique. La valorisation du français en tant qu'outil et instrument au service de l'acquisition de connaissances et de savoirs permet de fonder une francophonie réelle et de développer des actions diversifiées dans d'autres secteurs d'intervention (en formation professionnelle et technique, dans les secteurs juridique, artistique, en faveur de l'entreprise ou de la jeunesse). Le nombre d'apprenants du français, l'importance et la qualité des enseignements dispensés constituent le socle sur lequel ces interventions peuvent se construire.

C'est pourquoi les politiques linguistiques menées en faveur de l'enseignement du français au sein des systèmes éducatifs doivent faire l'objet d'un soin attentif. La rénovation des enseignements et de la formation des enseignants de français, le développement de programmes innovants et de qualité – enseignement bilingue, filières de type « diplôme élémentaire de langue française-scolaire (Delf-scolaire) », enseignement et apprentissage du français dès l'école élémentaire... – sont des projets à appuyer pour un véritable renforcement et développement de l'enseignement du français et le maintien d'une offre diversifiée d'enseignement des langues dans les systèmes éducatifs.

Objectifs

- Renforcer la situation de l'enseignement du français et de l'enseignement en français en développant des pôles régionaux d'expertise et de service ;
- renforcer l'expertise nationale et régionale afin de parvenir à la mise en place de dispositifs cohérents de formation continue dans le but d'améliorer la qualité des enseignements dispensés ;

- dresser un état des lieux de la situation de l'enseignement du français dans les différentes régions de la Francophonie et définir diverses stratégies de « remédiation », de manière concertée ;
- favoriser les concertations régionales et nationales dans le domaine de l'enseignement du français.

Description

Dans de nombreux pays membres, le français est enseigné dans des situations très diverses :

- à l'école élémentaire en situation de langue seconde ou, comme matière, en tant que langue étrangère ;
- dans l'enseignement secondaire en fonction des cursus et des programmes correspondant aux politiques linguistiques et éducatives nationales (matière enseignée, enseignement intensif du français, filières bilingues de l'enseignement général, filières bilingues professionnelles).

La diversité des situations et des contextes conduit l'Agence à adopter des réponses différenciées suivant les régions, pour que le français, soumis à la très forte concurrence d'autres langues de grande communication internationale, en particulier l'anglais, n'y devienne pas minoritaire. Elle appuie également un certain nombre de pays qui ont entrepris des réformes pour renforcer et développer l'enseignement du français et l'enseignement en français.

Conformément à cette approche, l'Agence envisage de poursuivre l'état des lieux de la situation de l'enseignement du français engagé au cours du biennium 2002-2003. De même, elle entend renforcer son soutien aux centres régionaux francophones existants – Centre régional pour l'enseignement du français en Asie-Pacifique (Crefap), Centre régional francophone pour l'océan Indien (Crefoi) –, tout en travaillant à l'ouverture, en 2004, d'un nouveau centre pour les Peco.

3.3.3. Appui à la conception et à la mise en œuvre de politiques éducatives et d'alphabétisation en langues nationales

Budget annuel : 725 000 euros

Contexte

En Afrique, le français, langue d'enseignement, voisine avec des langues nationales qui sont les langues maternelles des élèves ou leurs langues d'apprentissage. Un apprentissage du français, qui ne prendrait pas en compte ces langues et l'influence qu'elles exercent sur les capacités d'apprentissage des élèves, serait voué à l'échec. Dans cette optique, certains pays membres ont parié sur l'efficacité, par rapport à la qualité des apprentissages, d'une alphabétisation en langues nationales précédant l'apprentissage du français ou l'accompagnant. Le présent projet s'inscrit dans cette démarche. Il tentera de favoriser une vision claire et objective relativement à l'introduction des langues nationales dans l'enseignement et, à partir de cette vision, d'appuyer les États membres qui le désirent dans l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques éducatives fondées sur la prise en compte de ces langues. L'Agence

entend ainsi contribuer à la valorisation des langues nationales souvent déconsidérées, voire carrément absentes des systèmes éducatifs. Cette situation nuit à l'efficacité des systèmes d'enseignement dans la mesure où les enfants doivent faire face à la nouveauté des apprentissages en même temps qu'à l'extranéité de leur vecteur linguistique. En préconisant la prise en compte des langues nationales dans l'enseignement, l'Agence est fidèle à une approche qu'elle n'a cessé de défendre depuis trente ans.

Objectifs

- Accompagner les efforts des États visant l'intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs ;
- appuyer les institutions des pays membres dans la conception ou la mise en œuvre de politiques éducatives prenant en compte les langues nationales.

Description

Les États généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone (Libreville, 2003) et le mémorandum des ministres de l'Éducation de l'Afrique subsaharienne francophone réunis à cette occasion ont fait ressortir l'importance de la prise en compte des langues nationales dans l'enseignement et la nécessité de ménager une articulation entre ces langues et le français dans les systèmes éducatifs africains.

À la lumière des expériences anciennes ou plus récentes conduites dans ce domaine, il convient d'analyser les pratiques pédagogiques et d'en retirer les enseignements utiles en vue de l'introduction, la conservation ou l'élargissement de la présence de ces langues dans les systèmes éducatifs. En s'appuyant sur des travaux d'experts faisant ressortir les atouts, les faiblesses et les modalités de pérennisation des expériences menées en faveur de l'enseignement des langues nationales, l'Agence prévoit de dresser un bilan de ces pratiques à l'occasion d'un colloque. Elle entend en outre proposer aux États un appui conséquent sous forme d'offre d'expertise et d'aide à la confection d'outils didactiques, de manière à leur permettre de consolider des expériences existantes ou d'en initier de nouvelles.

3.4. Jeunesse

Enjeux

Les actions destinées aux jeunes ont connu, partout dans le monde, une extension très importante au cours des vingt dernières années. Mais, la plupart du temps, elles sont coupées des politiques globales et proposées sous forme de dispositifs juxtaposés. Ce faisant, elles ont fait des jeunes une « catégorie » artificielle et, plus encore, les jeunes ne se projettent pas dans les systèmes qui leur sont proposés et aspirent à être associés à la mise en œuvre des politiques qui les concernent.

Cette approche fragmentée ne permet pas de prendre en compte les préoccupations des jeunes, qui sont aussi celles des populations précarisées par le

chômage, la délinquance, l'urbanisation non maîtrisée, la violence, l'insuffisance d'éducation, les problèmes de santé et d'accès aux soins, les conflits armés, etc.

Faire participer les jeunes aux décisions qui conditionnent leur avenir, rechercher leur autonomisation pour assurer leur investissement civique en tant que partenaires, mettre les jeunes en capacité d'agir, d'accéder à l'exercice plein et entier de leur citoyenneté, d'assumer leurs responsabilités sont autant d'impératifs incontournables dans toutes les sociétés modernes. La finalité poursuivie est de permettre l'émergence de citoyens formés et responsables, conscients de la nécessité de leur implication active dans la vie sociale, informés des enjeux qui s'y rattachent et soucieux de garantir l'expression libre et démocratique du milieu dans lequel ils vivent.

La nécessité d'adopter une approche intégrée dans le traitement des questions de jeunesse a été régulièrement rappelée lors des divers forums organisés avec les jeunes, que ce soit par exemple dans le cadre des Nations unies (Programme d'action mondiale pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, 1995 ; Conférence mondiale des ministres de la Jeunesse, Lisbonne, 1998 ; IV^e Forum mondial de la jeunesse, Dakar, 2001) ou à l'échelle de la Francophonie (VIII^e Sommet de la Francophonie, Moncton, 1999). Cela suppose de rechercher la cohérence aussi bien dans les dispositifs internes que dans les interventions des divers partenaires internationaux par rapport aux stratégies nationales.

Lors des forums organisés avec les jeunes francophones, ceux-ci ont notamment exprimé leur volonté de rencontrer et d'échanger davantage avec d'autres jeunes, d'être mobiles au sein de l'espace francophone, de participer à son développement et d'être informés sur les sujets qui les concernent.

Donner la capacité à la jeunesse, dans un contexte marqué par les processus internes de transition socio-économique et démocratique, de prendre la relève pour assurer son avenir, l'aider à mettre ses forces au service du développement, tels sont donc les défis essentiels auxquels sont confrontés nos États et la communauté internationale dans son ensemble.

Stratégie

Les jeunes constituent, avec les femmes, un groupe cible majeur des interventions de l'Agence. La priorité leur est accordée dans l'offre de coopération multilatérale francophone, grâce, d'une part, à une approche transversale des actions qui sont déployées dans leur direction et, d'autre part, aux projets *ad hoc* qui leur sont spécifiquement dédiés.

Ce programme spécifique prendra en compte l'engagement de nombreux États et gouvernements, lors de la I^{re} Conférence mondiale des ministres de la Jeunesse à Lisbonne (1998), pour mettre en place ou renforcer une politique de la jeunesse et la soutenir avec des actions et des moyens. Il sera axé, en complément des actions menées dans les autres domaines de compétences de l'Agence, sur deux types d'interventions :

1. L'appui aux politiques de jeunesse

Dans ce cadre, l'Agence interviendra à la demande des États et des gouvernements qui solliciteront son appui dans les zones suivantes : Peco, Caraïbes, Asie-Pacifique,

Afrique centrale (São Tomé et Príncipe, Guinée équatoriale). Selon une démarche pragmatique, elle appuiera les pays qui désirent :

- renforcer leurs capacités à formuler une politique de jeunesse.

À cet effet, l'Agence établira un état des lieux : recensement et analyse des meilleures pratiques nationales, identification des pays au sein desquels elle déploiera ses actions, sur la base d'indicateurs reconnus, apport de conseils, d'outils et d'une assistance technique appropriés, création d'une base commune d'information et d'un réseau. La finalité de cette démarche est de contribuer à la rédaction d'un projet de demande de financement à adresser aux institutions spécialisées qui apportent leur appui aux politiques et des programmes nationaux de jeunesse.

- mettre en place des plates-formes nationales et internationales de concertation avec les jeunes.

L'action de l'Agence consistera dans ce cas à encourager cette forme de démocratie participative à la société et à la prise de décisions, en créant les conditions nécessaires à la mise en commun d'expériences, en livrant des conseils et des expertises en partenariat avec les conseils nationaux déjà existants, en contribuant à l'organisation de congrès fondateurs de ces plates-formes. L'Agence veillera notamment à ce qu'il s'agisse d'une expression des jeunes, que leur initiative bénéficie d'une autonomie politique, d'un statut juridique, d'un soutien financier opérationnel de l'État et que des mesures donnant des possibilités d'accès égales aux jeunes, femmes et hommes, soient prises.

2. L'appui à la mobilité et à la mise en réseau des jeunes

Cet objectif sera maintenu et renforcé dans le cadre du Programme de mobilité des jeunes (PMJ), à travers des échanges dorénavant axés sur des thématiques de consultation précises, en vue d'acquérir des pratiques et des méthodes de travail davantage ciblées à la fois sur leur propre développement et leur participation à celui de leurs communautés. Les vecteurs d'information et de communication que sont le site Internet du PMJ, le portail jeunesse, les forums de discussion, le service de messagerie électronique serviront de support à la poursuite du dialogue et à la consultation des jeunes sur des sujets d'intérêt commun. Dans ce cadre, le suivi de l'important réseau de jeunes mobilisés au fil des années sera amélioré et renforcé.

3.4.1. Politiques de jeunesse

Budget annuel : 213 000 euros

Contexte

L'Agence a mis en place, depuis le Sommet de Moncton en 1999, plusieurs dispositifs (notamment en matière d'insertion socio-économique) pour répondre aux principales attentes exprimées par les jeunes à l'occasion de différentes consultations préalables. En dépit de leur utilité immédiate, certaines actions déployées dans le cadre de ces dispositifs ne se sont pas révélées suffisamment structurantes. C'est pourquoi les interventions en ce domaine seront dorénavant centrées autour de l'appui aux politiques nationales. Il faut entendre par « politique

de jeunesse » un ensemble de dispositions cohérentes, intégrées et transversales, élaborées et mises en œuvre en vue d'obtenir une situation nouvelle et améliorée pour les jeunes. La finalité de toute politique nationale de jeunesse est d'améliorer les conditions de vie et la participation des jeunes, ainsi que d'intégrer les questions sociales, culturelles ou politiques qui concernent non seulement les jeunes mais aussi d'autres groupes sociaux. Il est évident que les champs concernés sont multiples et touchent aussi bien les questions d'éducation et de formation, de santé, d'emploi, de précarité et d'exclusion, de l'environnement, de pratiques de loisirs culturels et sportifs, de la prévention des conduites à risques...

Objectifs

Dans l'optique de rompre avec la fragmentation de l'action publique dans l'élaboration des politiques de jeunesse, le projet vise à accompagner les pays volontaires, notamment ceux où la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (Conféjes) n'intervient pas, dans la définition de leurs politiques nationales de jeunesse, à travers :

- l'appui au renforcement des capacités de formulation de stratégies intersectorielles de jeunesse (apports méthodologiques et informatifs) ;
- l'aide à la création, la mise en place ou le développement de plates-formes nationales de concertation de jeunes ;
- le soutien aux efforts nationaux pour la recherche des financements auprès des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

Description

La mise en œuvre du projet, qui s'inscrit dans une perspective décennale, comportera plusieurs étapes. Ainsi, pour le biennium 2004-2005, l'action de l'Agence portera sur deux principales activités :

1. Le renforcement des capacités pour l'élaboration d'une politique intersectorielle de jeunesse, dotée d'un statut juridique, de moyens et d'un calendrier de mise en œuvre, en deux phases :

- un état des lieux de la situation des jeunes (besoins, attentes, dispositifs existants...) sera réalisé en vue d'établir des diagnostics, de repérer les moyens institutionnels, matériels et humains mobilisables ;
- une assistance technique sera apportée à la définition et la mise en œuvre des éléments de politique les plus structurants, déclinés en projets pertinents et cohérents.

2. L'appui à la création de plates-formes autonomes de concertation avec la jeunesse et le milieu associatif pour soutenir la participation des jeunes à l'espace public. Il s'agira de déterminer les procédures permettant d'associer les jeunes à la réflexion et à la définition des questions qui engagent leur avenir et celui de la société.

Ces deux activités comporteront une phase préalable d'investigation, de consultation de documents et d'experts, de réunions des différentes parties intéressées (fonctionnaires nationaux et internationaux, responsables d'organisations de jeunesse, jeunes...).

L'Agence interviendra à la demande des pays qui solliciteront son appui, d'une part, dans la région Europe centrale et orientale afin d'articuler ses interventions avec celles de l'UE et du Conseil de l'Europe et, d'autre part, dans la région Caraïbe en vue d'une synergie avec les initiatives du secteur jeunesse du Commonwealth et celles des départements français de la région. À l'appui de cette action, elle identifiera les institutions multilatérales et les partenariats bilatéraux existants qui poursuivent des démarches proches.

L'identification des pays volontaires, suivie de la phase d'investigation, occupera la première année du biennium. La seconde année portera sur la mise en œuvre institutionnelle des éléments structurants des politiques nationales et des plates-formes de concertation de jeunes (éléments juridiques et financiers en particulier).

3.4.2. Mobilité des jeunes dans l'espace francophone

Budget annuel : 580 000 euros

Contexte

À la suite du Sommet de Moncton, il a été demandé aux opérateurs de la Francophonie de porter une attention particulière aux attentes exprimées par les jeunes lors des concertations préparatoires. C'est dans ce cadre que l'Agence a lancé le PMJ, en mai 2000, lequel vise principalement à répondre à leurs préoccupations de mobilité, aux échanges d'expériences et d'informations et à leur attachement à la Francophonie.

Solidement implanté, le PMJ constitue un élément essentiel de consultation, de promotion des initiatives de l'Agence et de la Francophonie en faveur des jeunes :

- plus de 1 200 jeunes, issus de 46 pays, ont pris part à 55 échanges ;
- un site Internet du PMJ, un portail jeunesse et une messagerie électronique ont été mis en place, permettant d'instaurer une communication constante avec plus de 19 000 correspondants Internet dont 73 % sont issus de pays du Sud.

L'Agence s'est aussi associée à trois rencontres préparatoires mondiales pour y faire entendre la voix des jeunes francophones : IV^e Forum mondial de la jeunesse (Dakar, 2001) ; Sommet de l'emploi des jeunes (Alexandrie, 2002) ; Sommet mondial sur la société de l'information (Shippagan, 2003).

Dans le souci de capitaliser les résultats issus des échanges, de mieux répondre aux besoins des jeunes et à l'objectif de mobilité utile, les appels publics à propositions seront axés sur des thématiques portant sur les objectifs stratégiques de l'Agence et les grands enjeux de la Francophonie. De nouveaux mécanismes d'animation du site Internet du PMJ et du portail jeunesse seront également instaurés pour permettre une plus grande interactivité avec les usagers et les bénéficiaires du projet, ainsi qu'un meilleur suivi des projets financés (possibilité pour les promoteurs d'enregistrer régulièrement l'évolution de leurs projets), le but étant de faire profiter à un maximum de jeunes l'expérience de leurs pairs.

Objectifs

- Favoriser le partage d'expériences et de savoir-faire, les échanges d'informations entre jeunes de l'espace francophone, la découverte d'autres cultures en Francophonie ;
- encourager la mise en réseau, la communication, la création de partenariats de coopération ;
- cultiver et promouvoir auprès des jeunes une expression commune lors de grands rassemblements internationaux ou à l'occasion des consultations organisées par la Francophonie.

Description

Le PMJ sera poursuivi et le dialogue avec les jeunes sera redynamisé autour des trois activités suivantes :

1. Consultation des jeunes

Il s'agira d'instaurer une communication régulière avec les jeunes pour leur permettre de nourrir la réflexion francophone sur des enjeux régionaux et/ou mondiaux. Le PMJ s'adresse aux jeunes âgés de dix-huit à trente ans, partenaires du développement, particulièrement ceux qui souhaitent s'associer à l'organisation de consultations des jeunes avec l'Agence, axées sur des thèmes transversaux, identifiés au cours de forums jeunesse précédents, en phase avec les priorités de la programmation de l'Agence. Les projets sont sélectionnés sur la base de la procédure d'appels à propositions. Il est envisagé d'accompagner les jeunes tout au long de la conception et de la réalisation de leurs projets. Cet appui pourrait viser l'organisation de l'échange, l'identification des participants et des groupes partenaires, l'élaboration des programmes d'activité, la recherche de contenus et d'expertises, le financement partiel de la rencontre, la diffusion des résultats, le suivi auprès des participants.

Au titre de l'année 2004, les rencontres porteront sur les quatre thèmes suivants :

- « Renforcement des capacités des organisations de jeunes », articulé autour du projet « Politiques de jeunesse » ;
- « Éducation des jeunes à la citoyenneté », dans le cadre du Sommet mondial des jeunes sur la paix et en relation avec la délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie ;
- « Approche du genre et prévention des comportements à risques (VIH/sida, toxicomanie, etc.), émancipation et bien-être », articulé autour du projet « Femmes et développement » ;
- « Apport des jeunes au développement durable », dans le cadre de la préparation du X^e Sommet de la Francophonie.

2. Réseau d'échange d'informations

Le portail jeunesse et le site Internet du PMJ, plates-formes de communication et vitrines des initiatives jeunesse en Francophonie et au sein d'autres organisations internationales, offrent la possibilité d'identifier des partenaires avec lesquels les jeunes peuvent bâtir un projet commun, fournissent des informations sur les activités

de la Francophonie, mettent à la disposition des usagers un calendrier des événements à l'échelle mondiale, ainsi que des bases de données présentant un répertoire d'associations et de politiques de jeunesse. Le service de messagerie électronique vient compléter cet environnement virtuel francophone. En 2004-2005, il est envisagé de régionaliser les forums de discussion, de décentraliser la messagerie au Bureau régional de l'Asie-Pacifique (Brap) et l'administration du site PMJ au Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest (Brao). L'Agence continuera également de soutenir des opérations d'information et de communication s'inscrivant dans la logique du PMJ, tel le magazine *Franco-Jeunes*.

3. Actions de concertation dans le domaine de la jeunesse

L'Agence s'associera à un rassemblement international de la jeunesse pour dégager des points de vue communs entre jeunes de la Francophonie : le Sommet mondial des jeunes sur la paix, sur le thème « Les voix de la prochaine génération », prévu en octobre 2004 à Nairobi (Kenya).